



C.L.O.S
du CHU
de Bordeaux

Procès-verbal ASSEMBLEE GENRALE ORDINAIRE 16 DECEMBRE 2024

Lieu de la réunion : salle amphithéâtres bâtiment IMS sur le site de Xavier Arnozan

1^{ere} AGO : Début de séance 9h25 / fin de séance 12h 30

2^{eme} AGO : Début de séance 9h25 / fin de séance 12h 30

Secrétaires de séance : Sophie BANDERA + Philippe MARCHICA

ORDRE DU JOUR de l'Assemblée Générale Ordinaire

Convocation/ordre du jour envoyés le 29 /11/2024 par mail aux adhérents à jour de leur cotisation

1. – Approbation du procès-verbal de l'AGE du 11 Mars 2024 (1ère résolution à voter)
2. – Approbation du rapport CLOS sur l'activité 2022/ 2023 (2eme résolution à voter)
3. – Approbation du rapport de l'expert-comptable du compte de résultat et du bilan, arrêté au 31/12/ 2023 (3eme résolution à voter)
4. – Approbation du rapport financier du bureau du CLOS sur l'exercice comptable 2023 (4eme résolution à voter).
5. – Approbation des rapports du commissaire aux comptes sur les périodes d'exercices de 2019 à 2022 et de l'exercice 2023 (5eme résolution à voter)
6. – Approbation du budget prévisionnel 2025 d'un montant de 914 570 € (6eme résolution à voter)

La convocation et documents préparatoires ont été mis en ligne le 29/11/2024 sur le site internet du CLOS

Extraits des Statuts du CLOS : « Les comptes annuels, le rapport moral, le rapport d'activité ainsi que le rapport financier, sont tenus à la disposition de tous les membres le souhaitant, pendant les quinze jours précédents la date de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes financiers ».

1/ 1ère AGO : Début de séance 9h25 / fin de séance 9H26

COMMENTAIRE	ACTION
<p>Quorum non atteint : 36 voix délibératives sur les 1505 adhérents à jour de leur cotisation.</p> <p>En référence à l'article 14 des statuts du CLOS :</p> <p>L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer lors de sa première convocation que si le cinquième des adhérents est présent ou représenté.</p> <p>Si les conditions de quorum prévues à l'alinéa précédent lors de la première réunion ne sont pas réunies, l'Assemblée Générale ordinaire est convoquée une seconde fois. Elle délibère alors valablement quel que soit le nombre des adhérents ou représentés par un pouvoir ».</p>	→ 1ère AGO ouverte et clôturer de suite car quorum non respecté.

2/ 2 ère AGO : Début de séance 9h30 / fin de séance 12h 30

COMMENTAIRE	ACTION
<p>Quorum non atteint : 36 voix délibératives sur les 1505 adhérents à jour de leur cotisation.</p> <p>Au regard de l'article 14 de nos statuts, l'AGO peut se tenir.</p>	→ ouverture de l'AGO animée par le président du CLOS Guilbert Vincent et son bureau.

3/ Approbation du procès-verbal de l'AGE du 11 Mars 2024

COMMENTAIRE	ACTION
Approuvé par l'assemblée Générale	Résolution 1 → vote : 36 voix POUR Aucune abstention et aucune vote contre.

4/ Approbation du rapport CLOS sur l'activité 2022/ 2023

COMMENTAIRE	ACTION
<p>Présentation faite par Vincent GUILBERT</p> <p>Synthèse :</p> <p><i>Centre de vacances Iseste</i> : situation plus qu'inquiétante car il y a de moins en moins de séjours consommés.</p> <p>Proposition de créer une commission de travail pour encadrer les décisions qu'on serait amené à prendre dans les prochains mois.</p> <p>Chiffres affaires en diminution constante car pas assez de ventes de séjours externes comme internes.</p> <p>A titre exemple le CLOS a acheté 90 000 € de séjours en 2023 contre 40 000 € en 2024.</p> <p><i>Section Billetterie</i> : on vend toujours autant de billets mais il serait bon de développer nos ventes en donnant la possibilité d'achats via notre site ou d'une plateforme de billetterie donnant accès à l'achat de billets en ligne (alimentaire, culture et autres...).</p> <p>L'idée serait d'amener une offre supplémentaire et non pas de remplacer les ventes de billets qu'on réalise dans l'organisation actuellement.</p> <p>Devis d'une plateforme de vente pour 2000 adhérents : cout de 3 € / an/adhérent.</p> <p>Réflexion en cours, et il serait bon de développer cette idée cela nous amènerait encore plus d'adhérents.</p> <p>Autre idées : adhésion annuelle et paiement directement par le biais du site internet (travail en cours de réalisation pour 2025).</p> <p>Des remerciements ont été adressés plus particulièrement aux nombreux bénévoles présents dans toutes nos sections.</p> <p>Ces sections existent, sans eux on devrait fermer pratiquement toutes les sections.</p>	<p>Résolution 2 → vote : 36 voix POUR Aucune abstention et aucune vote contre.</p>

5/ Approbation du rapport de l'expert-comptable du compte de résultat et du bilan, arrêté au 31/12/ 2023 et Approbation du rapport financier du bureau du CLOS sur l'exercice comptable 2023

COMMENTAIRE	ACTION
<p>Présentation faite en par Éric Lagardère, trésorier principal du CLOS.</p> <p>Conclusion du rapport faite par Vincent Guilbert</p> <p>Le bureau explique que la dépréciation sur ISESTE n'a été connu que le 9 décembre 2024 lors de notre rencontre avec le CAC</p>	<p>Résolution 3 et 4 → vote : 36 voix POUR Aucune abstention et aucun vote contre.</p> <p>Autre action → revoir le pourcentage de dépréciation d'iseste sur les compte 2024 au regard de l'expertise immobilière faite par notre cogérant la SAFT.</p>

Intervention de notre commissaire aux comptes sur le fait marquant de l'exercice comptable 2023 : la prise en compte du risque de non recouvrement des sommes avancées a l'este pour 836 893€.

Le fait marquant de cet exercice 2023 :

Voir en page 10 du rapport 2023 du commissaire en compte : « Par respect du principe de prudence comptable, les titres de participations dans la Sci IZEST pour 26 221.63 € ainsi que le compte courant dans cette même Sci pour 810 671.61 € ont été dépréciés à 100 %.

Les capitaux propres de la Sci sont négatifs au 31/12/2023 pour 1 313 307 €.

Les amortissements comptables cumulés constatés sont de 1 410 799 €. »

Cette dépréciation à 100 % sera réétudié en 2024 suite à l'expertise faite par la SAFT en octobre 2024 (estimation de la valeur de notre centre d'ISESTE).

Malheureusement cette expertise a été communiqué le 13 dec 2024. Dès 2025, Il serait bon de faire baisser cette dépréciation en dessous de 50 % voire même plus bas comme l'envisage les experts comptables et commissaires aux comptes de nos 2 autres co-gérants (SAFT et EIFFAGE).

Parmi les 2 résolutions prises : fermeture de l'ancien compte à terme moins rémunérateur.

Nous vous proposons une optimisation de 2 nouveaux compte à terme avec un meilleur rendement. Sur l'un des 2, une somme de 200000 euros bloquée sur 3 ans pour un rendement de 20 000 euros.

Rappel important : il nous faut absolument respecter les 2 lignes du budget suivantes :

- Lignes dépenses de fonctionnement annuelle autour des 227 000 €
- et celle des dépenses des activités annuelles de 80 500 €

6/ Approbation des rapports du commissaire aux comptes sur les périodes d'exercices de 2019 à 2022 et de l'exercice 2023

COMMENTAIRE

ACTION

Présentation faite par notre commissaire aux comptes Mme VERSAILLE du cabinet AUCENTUR sur :

1/ LES RAPPORT EXERCICE 2019,2020, 2021 et 2022 : validés par les rapports communiqués par le CAC.

2/ LE RAPPORT EXERCICE 2023 aucune recommandation n'a été faite par le commissaire aux comptes.

Résolution 5 → vote : 36 voix POUR
Aucune abstention et aucun vote contre

Le président se félicite de ces bonnes nouvelles et remercient tout particulièrement M.Lagardere et Mme Bandera pour tous les actions entreprises depuis 2019 pour encadrer nos comptes.

A noter la création d'un livre de compte sur Excel, et un regard en temps réel sur toutes les lignes de recettes et dépenses en cours. Et annonce d'une nouvelle renégociation de nos comptes à termes : meilleurs rendements financiers dès 2024.

Le CAC indique qu'il nous faudra intégrer la partie bénévolat dans les annexes du bilan expert-comptable en 2024.

7/ Approbation du budget prévisionnel 2025 d'un montant de 914 570 €

COMMENTAIRE

Au regard du règlement intérieur voté en mars 2024 : de nouveaux critères ont été établis. Ces derniers permettent ainsi une meilleur distribution et ventilations dans chaque activité (en prenons compte essentiellement du nombre d'adhérent dans chaque section).
Voir RI.

ACTION

Résolution 6 → vote : 36 voix POUR
Aucune abstention et aucun vote contre

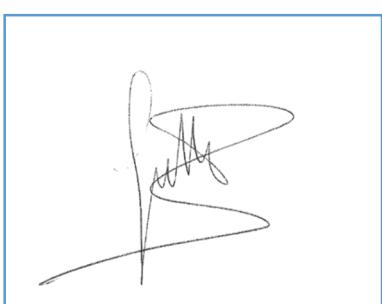
Avant de clôturer la séance : le président du CLOS invite tous les membres présents à avoir une pensée pour notre regretté Miche Laye. Ce dernier étant décédé l'été dernier.

Il fut un des grands acteurs dans la création du CLOS et il a beaucoup œuvré entre autre, dans l'achat / développement centre de vacances de LEON et Iseste. Sans oublié son sourire, dynamisme et implication dans les activités de la section neige. Et également ses engagements syndicales CGT chu Bordeaux.

PV écrits par Vincent GUILBERT et Nadia FAKRI

Fait le 17 décembre 2024

Le président du CLOS
Vincent GUILBERT



Secrétaire du CLOS pour
Nadia FAKRI

